

[Texte]

of the federal and provincial Ministers. That was a suggestion that a special farm assistance program be expanded, that the Small Business Bond and Small Business Development Bond be continued and expanded.

We certainly feel the programs, whatever ones are devised, will not be able to save all farmers. But we felt that, with the suggestion that came through from that meeting from various farm groups, from the federation to the farmers' union to the Canadian Cattlemen's Association, it was premature for us to be proceeding with foreclosures until we could see what programs could be developed and then look at each case individually in light of any new programs that were to come forward. While there have been many suggestions, I would not know which ones would be accepted until they are so declared.

But as I said, we did not want to move prematurely now and have foreclosures take place and then find later on this year that policies had been brought in which could have helped that farmer. We thought we would rather hold back until these programs are more finalized or brought forward.

**Mr. Foster:** How tight are your restrictions under your current legislation? In the American case, they have a program under the Farmers' Home Administration for the farmer who is a good, productive, efficient operator but happens to have got caught in the cost-price squeeze of too high interest rates and whose equity has suddenly dropped due to the land depreciation. They can set aside up to 25% for up to five years or whatever portion of that is required in order that he can meet his commitments. Does the current legislation allow you do anything like that?

**Mr. Anderson:** We have always really done something similar in that, if we can work with a farmer a recovery plan that extends past his difficult times, we will carry farmers in arrears or with partial payment for quite a number of years. I suppose that in itself is a form of setting aside our debt because we will just allow him to be in arrears, and we have done so in the past.

• 1005

I think it was back in the early 1970s when there was quite a problem with grain marketing and overproduction on the Prairies in wheat. We carried a number of the farmers in arrears for three, four, or five years, and as prices improved they paid up and they are very solid farmers right at this time.

So as long as there is a program—and usually that shows repayment—and there is equity left, we can carry. Our problem would be that we can carry a person in arrears, but

[Traduction]

communiqué conjoint des ministres fédéral et provinciaux. On a proposé d'élargir le programme spécial d'aide financière à l'agriculture, de même que les obligations pour la petite entreprise et les obligations pour l'expansion de la petite entreprise.

Mais nous savons sans aucun doute que les programmes, quels qu'ils puissent être, ne pourront sauver tous les agriculteurs. Mais à la suite des suggestions qui ont émané de rencontres avec divers groupes agricoles, de la fédération au syndicat des agriculteurs, en passant par l'Association canadienne des éleveurs de bovins, nous avons jugé prématuré d'effectuer des saisies hypothécaires, tant que nous n'aurions pas établi quels programmes pourraient être mis sur pied et tant que nous n'aurions pas étudié chaque cas individuellement à la lumière de ces nouveaux programmes. On nous a présenté de nombreuses suggestions, mais je ne sais pas lesquelles d'entre elles seront acceptées tant qu'il n'y aura pas eu de décisions officielles.

Je le répète, nous ne voulions pas de façon prématurée effectuer des saisies, pour ensuite découvrir, plus tard au cours de l'année, que certaines politiques ont été instituées qui auraient pu aider les agriculteurs visés. Nous avons préféré attendre que les programmes soient mieux déterminés ou présentés aux intéressés.

**M. Foster:** Jusqu'à quel point la loi actuelle vous limite-t-elle? Aux États-Unis, il existe un programme en vertu de la *Farmers' Home Administration* qui vise les exploitants méritants, travailleurs et efficaces qui se sont fait étrangler par le prix élevé des taux d'intérêt et dont l'avoir propre a soudainement plongé en raison de la dépréciation foncière. Ce programme permet à ses exploitants de mettre de côté jusqu'à 25 p. 100 de leurs dettes—et cela jusqu'à cinq ans—ou n'importe quel autre pourcentage de leurs dettes qui leur permette de répondre à leurs obligations financières. La loi actuelle vous permet-elle de faire quelque chose du genre?

**M. Anderson:** Nous avons toujours fonctionné de cette façon-là, nous aussi: en effet, si nous pouvons élaborer avec un exploitant agricole un plan de relance qui lui permette de traverser une période difficile, nous continuons à lui prêter pendant un certain nombre d'années, même s'il présente des arriérés ou s'il ne nous rembourse que partiellement. Cela revient à dire que nous mettons de côté en quelque sorte notre dettes, puisque nous permettons ainsi à l'exploitant agricole de maintenir ses arriérés, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

C'est au début des années 1970, si je me souviens bien, que nous avons eu un problème de commercialisation et de surproduction du blé dans les Prairies. Nous avons alors soutenu un certain nombre d'exploitants en arrérages pendant trois, quatre ou cinq ans, après quoi les prix se sont rétablis et les exploitants ont rattrapé leur retard. Ils ont maintenant les reins très solides.

Donc, tant qu'il y a un programme, c'est habituellement la preuve qu'il y a remboursement, tant qu'il y a un avoir quelconque, nous pouvons attendre. Cependant, si nous